

APPENDICE «PA-77»

REPONSES A L'ETUDE DE LA GESTION ET DU CONTROLE FINANCIER

DATE le 25 avril 1978

RAPPORT DU VERIFICATEUR GENERAL
(31 MARS 1975)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIETE
AUTEUR DES REPONSES Conseil du Trésor

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	REPONSES DE L'ORGANISME EN 1975 RAPPORT	REPONSES AU 31 MARS 1978
<p><u>CONCERNANT ET LE MINISTERE ET LE SECRETARIAT</u></p> <p><u>ORGANISATION</u></p> <p>Le directeur de la direction des finances, du personnel et de l'administration ou l'un des directeurs adjoints devrait avoir une formation comptable.</p> <p><u>ATTRIBUTIONS FINANCIERES</u></p> <p>Il conviendrait de définir et de communiquer dans le manuel d'administration interne les attributions de la division des services financiers en ce qui concerne les directives et conseils fonctionnels à donner en matière de finances.</p> <p><u>FORMATION ET PERFECTIONNEMENT</u></p> <p>Le Ministère et le Secrétariat n'offrent aucun cours adéquat sur leurs systèmes de gestion et de contrôle financiers.</p>	<p>D'accord. Ce serait en effet souhaitable.</p> <p>Nous précisons le texte actuel du manuel d'administration interne d'ici le 31 août 1975.</p>	<p>Au mois d'octobre 1977, on a créé un poste de directeur des Finances dont le titulaire est comptable professionnel.</p> <p>Le rôle des Services financiers fait actuellement l'objet d'un examen. On espère qu'en 1978, une définition claire en sera faite et communiquée au moyen du Manuel d'administration interne.</p>